



« UN ENFANT DANS LA VILLE »

Réunion du 4 mars 2014

www.bry94.fr

Étaient présents :

Élus municipaux :

Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, Maire
 Madame Nathalie DELEPAULE, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et de la Jeunesse
 Monsieur Claude PHILIPPOT, Conseiller municipal
 Madame Monette HOCHARD, Conseillère municipale

Responsables administratifs :

Mesdames Anne GRANDIN, Directrice Générale Adjointe, Simone BOOZ, responsable du service enfance, Véronique FLAMANT, coordinatrice des accueils périscolaires

Directeurs des écoles maternelles et élémentaires :

Mesdames Catherine AUBARD (école maternelle de la Pépinière), Martine MOELO (école élémentaire de la Pépinière), Marianne KARL (maternelle Jules Ferry), Catherine VIGIER- FERRANDIN (école L. Daguerre), Messieurs Laurent AUGER (école P. Barilliet)

Directrices des centres de loisirs :

Mesdames Sandrine DELAPORTE et Stéphanie BLOTTIERE

Représentants de parents d'élèves :

- Fédération P.E.E.P : Mesdames Bénédicte BALLOT (élémentaire H. Cahn), Pauline SCHNEIDER (Groupe scolaire P. Barilliet), Myriam MANARELLI (élémentaire Pépinière), Stéphanie MIKOLAJCZYK (élémentaire P. Barilliet), Nathalie AUBOYNEAUD (maternelle Pépinière), Christelle FERNANDES et Paola DUARTE (maternelle J. Ferry), Françoise HERNOUX (maternelle L. Daguerre)
- Fédération F.C.P.E : Mesdames Clémence ROSADONI (élémentaire P. Barilliet)
- Portes ouvertes : Mesdames Nathalie TORDJMAN (élémentaire Henri Cahn), Céline CARTIER (maternelle Jules Ferry), Virginie RANSON et Valérie DORNIAIS (maternelle Pépinière) et Monsieur Sébastien RAPHOZ (élémentaire de la Pépinière), Nathalie ARCHAMBAULT (collège H. Cahn)

Direction Départementale de l'Éducation Nationale :

Absents excusés :

Monsieur Frédéric Ravier, Directeur Général des Services
 Madame Martine SACHE- VELLA, Inspectrice de la 18^{ème} circonscription,
 Monsieur BASTIEN, Délégué départemental à l'Éducation Nationale
 Madame Ariella BROCHET, Conseillère municipale

Concertation sur les rythmes scolaires

Monsieur le Maire présente le power- point ci- joint.

Tout d'abord, Monsieur le Maire excuse l'absence de Madame Sache-Vella, Inspectrice de l'Education nationale, en raison de son devoir de réserve en période électorale. Toutefois, il précise qu'il l'a rencontrée récemment afin d'évoquer avec elle la proposition d'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée scolaire. Cette dernière a émis un avis favorable à la proposition de la municipalité.

Monsieur le Maire réitère son doute quant au bien-fondé de la réforme.

Toutefois, si la réforme est maintenue, il est important que la ville de Bry-sur-Marne dispose d'une organisation pour la rentrée de septembre 2014.

En effet, à défaut de proposition communale, la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) et le Préfet seront seuls décideurs de la future organisation scolaire et l'imposeront à la commune.

Dans l'intérêt des enfants, il est proposé d'uniformiser les horaires du matin et du soir, ce qui va engendrer une proposition de fermeture des centres de loisirs les mercredis à 18h30 au lieu de 19h. De plus, comme chaque école aura l'avantage de disposer d'un centre de loisirs, les familles pourront ainsi récupérer leurs enfants tous les jours au même endroit de proximité.

L'école se terminant à 15h45, il est proposé ensuite une autre sortie, identique pour les maternels et les élémentaires, à 17h15 (à l'exclusion des Escal'loisirs).

Des parents s'interrogent sur le fait qu'il n'y aura plus d'ouverture de portes vers 16h15 (l'équivalent de 17h aujourd'hui). Monsieur le Maire leur répond que ce n'est pas figé, mais, pour des raisons de sécurité et de gestion des flux, il n'est pas souhaité de multiplier les sorties. Toutefois, il sera établi une évaluation lors des premiers mois et des ajustements seront possibles.

Monsieur le Maire précise que, le mercredi comme les autres jours, la restauration scolaire sera ouverte à tous les enfants dans les écoles. Bien entendu, les enfants qui ne souhaiteraient pas aller dans les centres de loisirs pourront sortir seuls ou être récupérés à 13h30.

Concernant les accueils du soir, Monsieur le Maire rappelle que notre ville propose déjà de nombreuses activités (Escal'loisirs, études surveillées et accueils de loisirs en maternel) et qu'il n'est pas envisagé de tout modifier dans l'immédiat.

Malgré tout, Monsieur le Maire indique que des multi-activités à l'école seront proposées aux enfants de niveau élémentaire en plus des études.

De plus, une concertation est actuellement en cours avec les enseignants pour substituer les études surveillées en études dirigées. Une réunion est prochainement prévue pour évoquer les modalités de ce changement, dont notamment le nombre d'enfants par étude, les modalités d'inscription (pour qui ?) et son contenu.

En réponse à un parent d'élève, Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas envisagé de réaliser des études surveillées en plus des études dirigées.

Monsieur le Maire confirme que les enseignants de maternel pourront se porter volontaires pour des études, ou des ateliers en maternel.

A ce jour, Monsieur le Maire indique qu'il n'a jamais eu de réponse à son courrier de novembre dernier adressé au Ministre de l'Education Nationale, Vincent Peillon.

En réponse à un parent qui signale une inquiétude des professeurs de l'école de musique pour la rentrée prochaine, Monsieur le Maire rappelle que la ville est actuellement en phase de concertation avec tout le personnel communal, et notamment les professeurs afin de reporter leurs cours sur d'autres créneaux. Les mercredis matins, les cours seront orientés vers les adultes et non plus vers les enfants. Les cours collectifs seront privilégiés.

Monsieur le Maire signale que le coût supplémentaire prévisionnel de la réforme pour la ville avoisine les 370 000 €. Cette dépense supplémentaire se fera au détriment des investissements et il n'envisage pas d'augmenter les impôts locaux.

Cependant, pour l'accueil du soir, les 45 minutes supplémentaires de temps périscolaire seront à la charge des familles.

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé une grille tarifaire provisoire en fonction de l'indice Insee de janvier 2014 (+ 0,7%) et que celle-ci pourrait évoluer d'ici le mois d'avril, date de fixation des tarifs communaux.

A titre indicatif, il est précisé qu'une famille qui fréquente actuellement tous les accueils périscolaires du matin, midi et soir, ainsi que le mercredi, paie en tarif plein 45,75 € par semaine. A partir de septembre 2014, cette même famille devrait payer environ 48,69€ par semaine.

Malgré tout le travail déjà effectué, Monsieur le Maire précise que certains points sont encore à régler comme les locaux disponibles sur les écoles H. Cahn, J. Ferry dans les accueils du soir et du centre de loisirs du mercredi. En effet, la commune n'est pas en mesure d'évaluer de façon précise les effectifs de fréquentation future.

Monsieur le Maire signale que notre prestataire de restauration scolaire Elixir/Avenance subira également des impacts dus à la modification de l'organisation et des horaires. Dans cette optique, il est prévu une rencontre prochainement.

En réponse à une interrogation, Monsieur le Maire indique que Madame Sache-Vella lui a confirmé que chaque conseil d'école émettra un avis sur la proposition d'organisation de la ville. Cet avis est consultatif et non décisionnaire.

L'ensemble des parents présents, notamment l'association les Portes Ouvertes, est globalement favorable à la proposition de la ville comprenant une régularité des horaires sur toute la semaine. Quelques interrogations subsistent pour le mercredi en termes de fréquentation des enfants.

Monsieur le Maire précise que la décision finale sera communiquée sans doute au mois de mai 2014.

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile de France



Jean-Pierre SPILBAUER